

Paris,
le jeudi 26 avril 2018

Émetteur : Simona Burgio - Chef de projet RH - UcanSS 01 45 38 81 68 - sburgio@ucanSS.fr

Objet : Déploiement de la politique handicap institutionnelle (bilan 2017 et perspectives à venir)

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Depuis la signature de la convention triennale conclue entre l'Agefiph et le Régime général en 2016, de nombreuses actions visant à impulser une politique institutionnelle commune en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap au sein du Régime général de Sécurité sociale ont été menées.

Afin de vous informer au mieux sur nos travaux et les outils mis à votre disposition, ce document décrit les actions réalisées au cours des mois écoulés, mais aussi les perspectives à venir.

1 - LA RÉTROSPECTIVE 2017

La création et la professionnalisation de la mission handicap

Une mission handicap nationale pilotée par l'UcanSS a été créée, puis formée et accompagnée dans l'exercice de ses fonctions. Elle regroupe 5 référents nationaux (1 pour chaque branche à l'exception de la branche maladie qui en compte 2, en raison du périmètre qu'elle couvre). Cette mission nationale s'appuie sur un réseau de 22 référents territoriaux chargés de relayer la politique handicap, notamment auprès des référents locaux nommés au sein des organismes.

La mise en place d'une hotline

Ouverte aux référents territoriaux puis récemment **à l'ensemble** des organismes (le public visé étant celui des référents locaux, normalement désignés au sein de chaque organisme), elle permet un accompagnement individuel et collectif.

Ce service est assuré par Ariane Conseil, du lundi au vendredi de 9 h 30 à 17 h 00 au **04 81 61 04 70**.

L'offre de formation interbranche

Quatre modules de formation ont été élaborés au cours des mois écoulés, et sont désormais disponibles via l'Institut 4.10 :

- Sensibiliser les managers au handicap,
- Piloter une politique locale,
- Intégrer la santé au travail dans ses pratiques de recrutement et d'intégration des personnels,
- Détecter les cas de maintien dans l'emploi.

Destinées aux managers, aux professionnels de la fonction RH et aux référents handicap, ces formations bénéficient d'une prise en charge à **100 %** sur la durée de la convention. Elles sont donc totalement gratuites, pour l'ensemble des organismes du régime général.

Les supports et outils de communication

Une communication nourrie est un enjeu essentiel pour une politique handicap. A cet effet, l'Ucanss et la mission handicap nationale ont souhaité vous offrir différents outils, ciblant des thématiques et publics variés.

Un espace « handicap » a été créé sur le portail de l'Ucanss, vous permettant de consulter l'ensemble des liens et supports utiles.

Une brochure de sensibilisation des salariés à la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) a été diffusée (cf LI 0600 du 24 janvier 2017).

Chaque organisme a été à cette occasion invité à désigner un « référent handicap », susceptible d'être sollicité par tout salarié souhaitant s'inscrire dans une démarche de RQTH.

Deux vidéos de motion design (dessins pédagogiques animés) ont été conçues avec le concours de Séquences Clés - première entreprise adaptée dans le domaine de la production audiovisuelle. Leur objectif est :

- pour la première, d'informer tout public sur la diversité des formes de handicap ;
- pour la deuxième, de sensibiliser sur l'accessibilité et l'attitude à adopter face à une personne en situation de handicap.

Une troisième sera prochainement communiquée afin de présenter les actions du Régime général en matière de handicap.

Ces vidéos ont été conçues comme des outils mis à votre disposition, n'hésitez pas à les utiliser et à les relayer, en interne et auprès de vos partenaires.

Enfin, quatre kakémonos ont été confectionnés par la Caf de Paris sur le thème de la sensibilisation interne au handicap avec comme vecteur de communication la bande-dessinée. Chaque organisme a désormais la possibilité d'utiliser ces supports d'excellente qualité en y apposant son logo, aux côtés de celui de l'Agefiph.

Les diagnostics courts et les grilles d'autodiagnostic

- Huit organismes, ciblés avec le concours des caisses nationales et au regard de leur taux d'emploi en retrait, ont bénéficié d'une prestation de diagnostic conseil réalisée par le cabinet conseil Nayan. Il est prévu que 21 organismes bénéficient de cette prestation sur la période de la convention.



- Une grille d'autodiagnostic (cf LI 0619 du 11 juillet 2016) est par ailleurs mise à disposition des organismes, spécifiquement ceux de moins de 250 salariés.

La multidiffusion d'annonces pour le recrutement de personnes en situation de handicap

Lors de la diffusion d'offres dans la bourse des emplois, via le portail de l'Ucanss, chaque recruteur peut désormais opérer une diffusion automatique des annonces vers la population des personnes en situation de handicap, en choisissant entre un ou plusieurs annonceurs spécialisés dans le domaine. Quatre partenaires sont aujourd'hui associés à cette solution de multidiffusion : l'Agefiph, l'Afipph, handicap-job.com et hanploi.com.

La participation commune à des salons de recrutement

En 2016 et 2017, l'Ucanss a réuni les organismes d'Ile-de-France volontaires pour participer à un salon de recrutement.

Pour l'année 2017, 16 organismes ont été présents au Carrefour emploi dont 11 sur le stand handicap. 420 curriculum vitae ont été recueillis et transmis aux organismes, soit 1 380 candidatures.



2 - LES PERSPECTIVES À VENIR

En 2018, dans la continuité et la cohérence des travaux engagés, l'Ucanss s'emploie à étendre encore sa gamme de services en direction des organismes.

Le « guide d'accueil des stagiaires en situation de handicap » en est une illustration.

Elaboré avec l'aide d'un échantillon d'organismes, il a pour ambition de faciliter l'intégration des stagiaires en situation de handicap grâce à un rappel du cadre légal et à la diffusion d'outils pratiques.

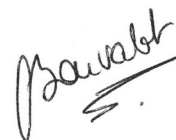
Le **dispositif Parthage**, programme d'accompagnement et de recrutement de travailleurs handicapés pour l'accès généralisé à l'emploi qui a été créé par le groupe Ugecam en 2011, devrait être réajusté.

Enfin, des travaux relatifs à la prévention de la désinsertion professionnelle vont être lancés.

L'ensemble de ces actions feront bien évidemment l'objet d'une information en temps utiles.

Les résultats obtenus par le Régime général en matière d'insertion des personnes en situation de handicap sont en progression régulière depuis ces dernières années (en 2014, le taux d'emploi direct pour l'ensemble du Régime général atteignait 5,5 % contre 7,42 % en 2016). Pour autant, ils sont fragiles, notamment au regard des départs à la retraite de nombreux travailleurs handicapés au cours des années à venir. Ce contexte rend d'autant plus légitime notre engagement collectif sur le sujet.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, mes salutations distinguées.



Carole BONVALOT

Directrice du Développement
et de l'Accompagnement des Ressources Humaines